

# Le projet Pipeline Saint-Laurent



# Plan de la présentation

- Le CRECA – présentation de l'organisme
- Méthode d'analyse utilisée
- Les principales préoccupations vis-à-vis du projet Pipeline Saint- Laurent
- Position et recommandations du CRECA
- Questions et commentaires



# Le CRECA

- est un organisme à but non lucratif, fondé en 1991 et officiellement reconnu par le MDDEP
- compte actuellement 353 membres, dont:
  - des représentants d'organismes environnementaux
  - des citoyens
  - des corporations privées
  - des gouvernements locaux
  - des organismes parapubliques
- a comme mission d'inciter les acteurs régionaux à intégrer la protection de l'environnement et le développement durable dans leurs programmes, leurs politiques et leurs plans d'action

# Méthode d'analyse utilisée

- Lecture de :
  - l'étude d'impacts sur l'environnement
  - la documentation complémentaire résultant du processus d'audiences publiques
- Analyse exhaustive, afin de :
  - regarder l'opportunité et la raison d'être du projet
  - examiner les incidences environnementales de la variante finale du tracé
- Les enjeux et les conclusions soulevés par le CRECA sont axés surtout sur les impacts engendrés par la construction du pipeline dans la région de Chaudière-Appalaches



# Les principales préoccupations

- La réduction du transport des produits pétroliers par trains-blocs
- Le franchissement des cours d'eau et des milieux humides
- L'utilisation d'emprises existantes comme alternative au tracé privilégié
- Le déboisement et la perte des superficies boisées

# La réduction du transport des produits pétroliers par trains-blocs

## Le CRECA :

- appuie la justification du promoteur qui affirme que le Pipeline Saint-Laurent représente « une alternative de transport fiable, sécuritaire et prévisible comparativement au transport par trains-blocs »
- appuie le fait que le projet pourrait contribuer à la réduction des gaz à effet de serre
- remarque le maintien du transport par trains-blocs en direction de Maitland (Ontario) et de Chatham (Nouveau-Brunswick)



# Le franchissement des cours d'eau et des milieux humides

## Le CRECA :

- exprime le désaccord avec la modalité d'analyse des impacts résiduels que le promoteur considère relativement aux effets sur les milieux hydriques
- est inquiet par la modification du lit de la rivière Etchemin, qui demande, après l'implantation du pipeline, des volumes importants de remblai
- souligne l'importance de minimiser les travaux dans les milieux humides

# L'utilisation des emprises déjà existantes et le déboisement

## Le CRECA :

- considère l'approche d'utiliser les emprises déjà existantes, comme ayant le moindre impact sur l'environnement
- souligne que par la construction du Pipeline Saint-Laurent sera engendrée la perte permanente d'environ 187 ha de superficies boisées
- exprime ses inquiétudes concernant les méthodes d'entretien des superficies déboisées
- recommande au promoteur de prendre toutes les mesures nécessaires pour diminuer les impacts indirects engendrés par le déboisement





# Position et recommandations du CRECA

Attendu que:

- Le projet Pipeline Saint-Laurent représente une alternative plus sécuritaire de transport d'hydrocarbures
- Le projet pourrait contribuer de manière significative à la réduction des gaz à effet de serre
- Le promoteur ne donne aucune garantie pour la réduction de transport par voie ferrée ou maritime
- La méthode d'analyse des impacts environnementaux ne considère pas les effets sur les milieux hydriques



# Position et recommandations du CRECA

Attendu que:

- Le type de franchissement de la rivière Etchemin comporte des impacts irréversibles sur le lit de la rivière
- Les milieux humides touchés par le projet sont des milieux sensibles, avec un rôle écologique essentiel dans la nature
- L'emprise prévue crée, sur certains tronçons, de nouveaux corridors qui augmentent le degré de fragmentation du territoire



# Position et recommandations du CRECA

Le CRECA appuie la construction du Pipeline Saint-Laurent si le projet est accompagné par les démarches suivantes:

- La compagnie Ultramar utilise prioritairement le pipeline comme moyen de transport pour approvisionner ses installations de Montréal-Est
- Le promoteur utilise tous les moyens afin de diminuer les impacts sur la qualité de l'eau dans les cours d'eau traversés par le pipeline
- La compagnie Ultramar s'engage à réaliser des travaux de restauration supplémentaires aux travaux de mise en état des milieux hydriques touchés, afin de compenser les perturbations à caractère permanent



# Position et recommandations du CRECA

Le CRECA appuie la construction du Pipeline Saint-Laurent si le projet est accompagné par les démarches suivantes:

- La compagnie Ultramar s'engage formellement à promouvoir la préservation des milieux humides dans l'accomplissement des travaux le long du tracé
- En contrepartie des pertes des superficies boisées, le promoteur soutient les programmes de reboisement
- La compagnie Ultramar assume publiquement, en comprenant les rapports des organismes habilités, tout dégât environnemental provoqué par une fuite accidentelle ou délibérée de son pipeline



# Questions et commentaires

